

Hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Hommes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 de cancer de la prostate avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou hommes hospitalisés en médecine, chirurgie, obstétrique pour cancer de la prostate au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), ou des années n à n-1 (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale). Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).

- Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ce facteur.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 314 700 hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance. Les âges moyen et médian sont respectivement de 76 ans et 75 ans. La part des hommes âgés de plus de 75 ans est de 53%. Dans l'ensemble, 92% des hommes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer de la prostate. Le taux brut tous régimes confondus est de 9,95‰ hommes (le dénominateur correspondant aux 31 646 800 hommes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 4,55‰ hommes. Parmi les hommes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,09‰ sont pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance, contre 0,21‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 0,15‰ contre 0,21‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	< 100	2 000	30 200	115 100	167 400	314 700
Taux brut	0‰	0,01‰	0,24‰	7,55‰	33,46‰	64,05‰	9,95‰
Femmes							
Effectif	0	0	0	0	0	0	0
Taux brut	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰
Total⁽¹⁾							
Effectif	< 100	< 100	2 000	30 200	115 100	167 400	314 700
Taux brut	0‰	0‰	0,12‰	3,63‰	15,78‰	25,4‰	4,75‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

⁽¹⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total ⁽²⁾		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	38 200	10,09‰	9,55‰	0	0‰	0‰	38 200	4,84‰	4,72‰
Bourgogne-Franche-Comté	15 400	11,71‰	9,63‰	0	0‰	0‰	15 400	5,62‰	4,79‰
Bretagne	17 500	10,98‰	9,65‰	0	0‰	0‰	17 500	5,27‰	4,67‰
Centre-Val de Loire	13 200	10,96‰	9,16‰	0	0‰	0‰	13 200	5,23‰	4,56‰
Corse	1 100	7,41‰	5,79‰	0	0‰	0‰	1 100	3,55‰	2,93‰
Grand Est	29 500	11,73‰	10,62‰	0	0‰	0‰	29 500	5,62‰	5,21‰
Guadeloupe	3 000	17,17‰	15,59‰	0	0‰	0‰	3 000	7,67‰	7,58‰
Guyane	400	4,42‰	8,94‰	0	0‰	0‰	400	2,00‰	4,63‰
Hauts-de-France	25 200	8,91‰	9,67‰	0	0‰	0‰	25 200	4,27‰	4,59‰
Ile-de-France	44 300	7,70‰	9,46‰	0	0‰	0‰	44 300	3,67‰	4,66‰
Martinique	3 100	19,39‰	16,12‰	0	0‰	0‰	3 100	8,57‰	7,70‰
Mayotte	< 100	0,90‰	2,42‰	0	0‰	0‰	< 100	0,41‰	1,35‰
Normandie	16 700	10,69‰	9,66‰	0	0‰	0‰	16 700	5,10‰	4,68‰
Nouvelle Aquitaine	32 300	11,34‰	9,12‰	0	0‰	0‰	32 300	5,41‰	4,51‰
Occitanie	29 500	10,41‰	8,78‰	0	0‰	0‰	29 500	4,98‰	4,38‰
Pays de la Loire	18 700	10,27‰	9,57‰	0	0‰	0‰	18 700	4,94‰	4,71‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 600	9,98‰	8,30‰	0	0‰	0‰	24 600	4,74‰	4,11‰
Réunion	2 000	4,42‰	7,04‰	0	0‰	0‰	2 000	2,10‰	3,41‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

⁽²⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance par classe d'âge en 2019**

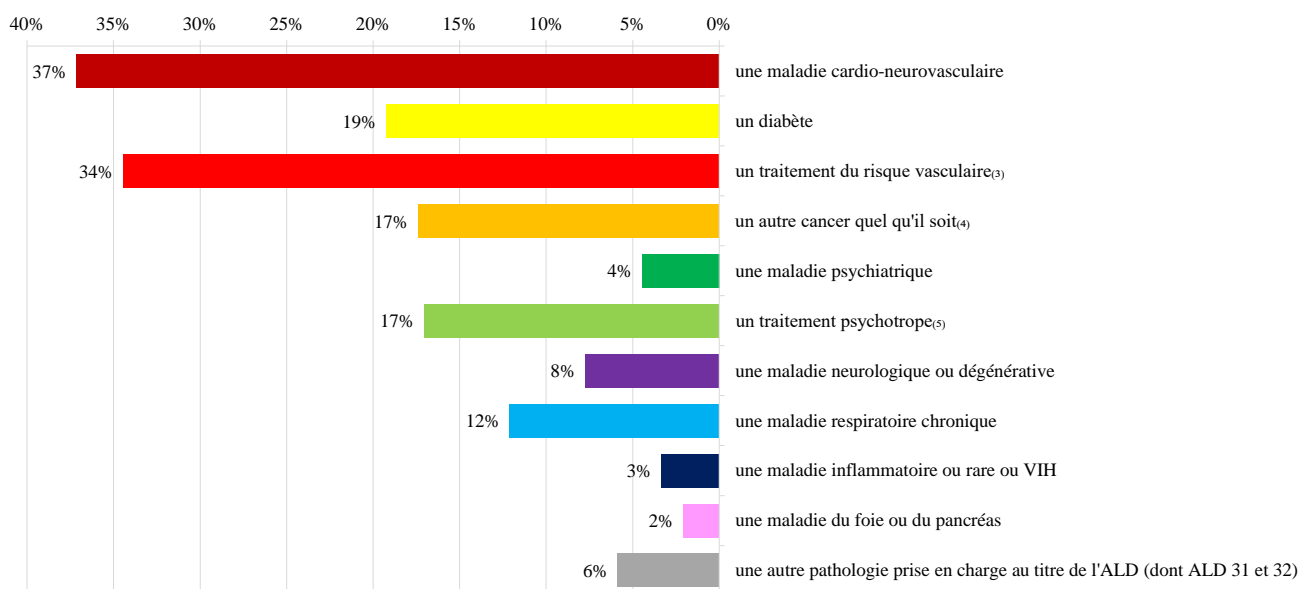
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	200	1 400	8 000	9 600
Effectif total	0	0	1 600	23 000	86 900	122 400	234 000
Taux brut	-	-	-	0,92%	1,60%	6,49%	4,09%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance décédés en 2019 sont respectivement de 83 ans et de 84 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽³⁾ Hors hommes identifiés comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽⁴⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽⁵⁾ Hors hommes identifiés comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 248 millions d'euros (0,1%) sont attribués à la prise en charge pour cancer de la prostate sous surveillance :

- 214 millions d'euros pour les soins de ville (86%)
- 26 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (11%)
- 7 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (3%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 790 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des hommes pris en charge pour cancer de la prostate sous surveillance est de 2,08%. L'évolution brute de la prévalence chez les hommes entre 2015 et 2019 est de 0,05 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,03 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer de la prostate sous surveillance est de 9,41%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 7,18%.